



RÈGLEMENT DE CONSULTATION - ESPACE RESTAURATION DU PETIT MARCHÉ DES LUMIERES

Pour le lancement de la sixième édition du festival lumière, la ville de Chatou recherche des food truck/triporteur pour l'espace restauration du festival lumières.

Article 1 : Présentation du Marché

Dans le cadre du Festival Lumières Impressionnistes, la Ville de Chatou organise le petit marché des lumières composé d'un espace restauration les vendredi 11 et samedi 12 septembre 2026, de 19h à 23h.

Le Festival Lumières Impressionnistes en quelques mots...

Le Festival Lumières Impressionnistes est un événement son & lumière lancé en septembre 2021 par la Ville de Chatou. Situé sur l'île des Impressionnistes, sur le site patrimonial du Hameau Fournaise, le Festival propose le temps d'un week-end de septembre des spectacles son & lumière, de danse, de cirque, des expositions, des ateliers et diverses animations.

Le Petit Marché des Lumières L'espace restauration du Petit marché des Lumières

Installé au pied du Pont de Chatou, l'espace restauration du Petit marché des lumières fait partie intégrante des festivités car il est installé dans la continuité du Petit marché artisanal. Ouvert au public de 19h à 23h, il propose une gamme de produits alimentaires diversifiés.

C'est avec plaisir que la ville de Chatou vous accueillera dans l'univers d'un festival son & lumières impressionniste. Nous souhaitons que votre participation à cet événement festif vous soit aussi profitable que possible.

Le thème de l'édition 2026 : "Monet, Jardin rêvé"

En 2026, dans le cadre du Centenaire Claude Monet, le festival se métamorphose en jardin impressionniste et célèbre la nature sublimée par le peintre. Jardin aux nénuphars, pont japonais, champs de coquelicots... le festival s'inspire des chefs-d'œuvre de Monet et décline son univers en scénographie lumineuse, spectacles son & lumière, expositions, danse contemporaine et déambulations. Les clins d'œil à l'univers de Claude Monet et à l'art des jardins sont les bienvenus sur le Petit marché des Lumières!

Article 2 : Objet de l'appel à candidature :

La ville de Chatou recherche des food trucks/triporteurs pour faire vivre pleinement les soirées du festival, en proposant des produits alimentaires permettant aux visiteurs de se restaurer.

Article 3 : descriptif des stands et conditions d'occupation

Il sera mis à disposition des food trucks :

- 1 emplacement
- 1 branchement électrique

L'espace restauration du Petit marché des Lumières se tiendra les **vendredi 11 et samedi 12 septembre 2026 de 19h à 23h.**

La date d'installation des exposants doit impérativement avoir lieu le vendredi 11 septembre entre 14h00 à 17h00.

Il est impératif que votre installation soit terminée pour l'ouverture le vendredi soir à 19h00. Pour le démontage, celui-ci se fera obligatoirement le samedi soir après la manifestation jusqu'au dimanche 00h30.

Le food truck/triporteur devra rester sur place obligatoirement dans la nuit du vendredi au samedi.

L'espace restauration est gardienné pendant toute la durée du festival.

Chaque exposant devra :

- Assurer l'ouverture du stand en respectant les horaires d'ouverture et de fermeture du marché nocturne artisanal : 19h à 23h.
- N'exposer et ne vendre que des produits de qualité et respecter strictement la liste des produits définis dans le dossier de candidature validé par la ville de Chatou.
- Ne vendre que des produits alimentaires et conformes à la réglementation française et européenne.
- Exploiter personnellement l'espace qui lui sera attribué sans pouvoir rétrocéder à quiconque les droits qu'il tiendra de la convention d'occupation ou procéder à quelque sous-occupation, même temporairement.

Article 4 : Conditions de participation

La manifestation est ouverte aux commerçants uniquement pouvant justifier de documents réglementaires permettant l'exercice d'une activité et souhaitant proposer à la vente des produits alimentaires.

Les candidatures seront appréciées à partir du dossier de candidature fourni par les candidats et notamment à partir de l'argumentaire développé.

Article 5 : Document à produire obligatoirement

Les candidats devront notamment présenter un dossier de candidature comprenant :

- le dossier de candidature téléchargeable sur le site de la ville
- le règlement signé
- une attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile professionnelle en vigueur au moment de la manifestation et couvrant la responsabilité relative aux marchés, foires, expositions etc...
- Une attestation de conformité d'hygiène pour les produits alimentaires
- Des photos / visuels de leurs produits et du foodtruck ou triporteur
- Tout document permettant d'apprécier la qualité et le sérieux des candidatures

Article 6 : Présentation des candidatures

Les candidatures peuvent être déposées soit par courriel à l'adresse suivante : culture@mairie-chatou.fr soit par courrier à l'adresse postale suivante: Centre Administratif , direction de la culture, 3 rue des Beaunes 78400 Chatou.

Article 7 : critères d'attribution

La notation est sur 20 points répartie de la manière suivante :

- Soin apportée à la présentation du dossier (5)
- Prix (5)
- Qualité ou originalité des produits (10)

Article 8: Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaires, les candidats pourront contacter : culture@mairie-chatou.fr ou 01.34.80.46.49